

Elaboration du
Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE
ZONE EST

1/2000^{ème}

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
du 03 juillet 2018

Le Maire

LEGENDE

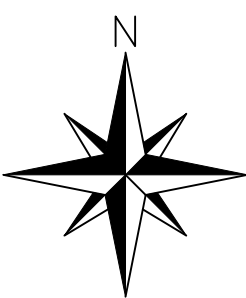
- Limite de zone ou secteur
- Emplacement réservé

Protections au titre des articles L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme

- Elément d'architecture remarquable
- Espace paysager à protéger
- Alignement d'arbre et arbre isolé
- Cône de vue
- Sente protégée

Boisements

- Espace boisé classé
- Zone matérialisée des 50 mètres non constructibles



Emplacement réservé	Références cadastrales	Destination	Superficies approchées (en m²)	Bénéficiaire
1	OD 10-12-14-15-16-17	Installation d'intérêt général à vocation de sport et de loisirs.	4203	COMMUNE
2	OE 793	Aménagement du carrefour	50	COMMUNE
3	OG 505	Elargissement du carrefour	241	COMMUNE
4	OC 58-59-60-61-62	Aménagement du carrefour	691	COMMUNE